

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
du lundi 22 février 2019

Le vingt-deux février deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de SILLAS s'est réuni en session ordinaire à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.
Convocation du conseil municipal le 15/02/2019.

PRESENTS : MM JUMEL Albert, MIRAMBET Christian, BONNECHERE Jeannot, DABITCH Claude, LABESQUE Denis et Mme BIREPINTE Nathalie.

ABSENTES : Mmes RÉJALOT Elisabeth, HERNANDEZ Jacqueline, HAMON Sylvie (excusées) et GARBAYE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme BIREPINTE Nathalie.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2018 ; Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE DES GESTION 2018 – Délib 02_2019

Le Conseil Municipal de SILLAS,

► Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

► Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

► Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

► Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

► Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

► Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – Délib 03_2019

FONCTIONNEMENT

Résultats reportés	Dépenses	Néant	Recettes	66.184,78 €
Opérations de l'exercice	Dépenses	84.408,73 €	Recettes	104.444,40€
TOTAUX		84.408,73 €		170629,18 €
Excédent		86.220,45 €		

INVESTISSEMENT

Résultats reportés	Dépenses	6.514,85 €	Recettes	0
Opération de l'exercice	Dépenses	54.940,66 €	Recettes	41.141,425 €
TOTAUX		61.455,51 €		41.141,42 €
Restes à Réaliser	Dépenses	10.000,00 €	Recettes	16.079,78 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 – Délib D04_2019

Consécutivement à l'adoption du compte administratif 2018 du budget général lors de sa séance du 22 février 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de **71.986,14 €** le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et à l'unanimité DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde d'exécution de la section d'Investissement :	-13.799,24 €
. Résultat d'investissement antérieur :	-6.514,85 €
. Résultat de l'exercice 2018 :	-20.314,09 €
Résultat d'Investissement de clôture	
Solde des restes à réaliser d'investissement :	6.079,78 €
• Dépenses engagées non mandatées 10.000,00 €	
• Recettes certaines à émettre 16.079,78 €	
Résultat réel d'investissement	-14.234,31 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement :	
. Résultat de fonctionnement antérieur :	20.035,67 €
. Résultat 2018 :	66.184,78 €
Résultat de clôture affecter	86.220,45 €
. Affectation en réserve R1068 en Investissement	14.234,31 €
. Report en exploitation R002 :	71.986,14 €

FDAEC 2019 – Délib D05_2019

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale du 18 février 2019, présidée par Mr Jean-Luc GLEYZE, Conseiller Départemental, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2019, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8.000 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De réaliser en 2019 les opérations suivantes :
 - Création de couverture des cloches – Église - 4.635,25 € HT
 - Colombarium 3.200,00 € HT
 - Aménagement abords du colombarium 1.435,00 € HT

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 9.270,25 € HT soit 11.124,30 € TTC

- ✚ De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 7.416,00 € (80 % du HT) au titre de ces investissements,
- ✚ D'assurer le financement complémentaire par autofinancement d'un montant de 3.708,30 €

MARCHÉ D'ACHAT D'ÉNERGIE S.D.E.E.G

Le SDEEG de la Gironde a transmis une demande d'adhésion pour une démarche mutualisée au groupement de commandes des Syndicats d'Énergies Aquitains (électricité et gaz naturel). Après réflexion le Conseil Municipal n'a pas décidé de signer la convention. La Commune n'a aucun branchement au gaz et dépend de la Régies d'Aillas.

PLU intercommunal

Une réunion a eu lieu à la mairie de Grignols le 29 janvier dernier afin d'étudier le futur zonage de notre commune. Des modifications ont été apportées aux lieux dits « Técheney », « Metjat », « l'Église » et « Séguès ».

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR

Suite à la réunion du 9 janvier dernier avec les services concernés des solutions ont été envisagées, à la charge de la commune avec des aides du département :

- ✚ Raccourcir la zone agglomérée
- ✚ Mise en place de panneaux lumineux ou radar pédagogique
- ✚ Pose de bordures et réaliser des ilots peints en blancs
- ✚ Chicane ou olives
- ✚ Éclairage du carrefour.

Cependant, il serait judicieux d'attendre la dépose du permis de construire de la future usine afin de connaître la nouvelle implantation.

Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la location de la salle des fêtes tous les mardi et jeudi jusqu'au 31 décembre 2019 au Centre de Soins de La Réole.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de contacter un architecte afin d'étudier une solution pour un bâtiment de stockage de matériel.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h45.